



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213401896-20220407-2022013-DE

Département de l'HERAULT

Arrondissement de BEZIERS

Commune d'OLONZAC

Délibération N° 2022-013

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, B. FALCOU, G. NICKLES, N. PECH, B. ORTIZ, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, R. KERKHOF, N. ALBIGES et A. REMY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absent excusé :

Pouvoir :

JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA

A. MOLINA a donné pouvoir à B. FALCOU

J. MOLIERE a donné pouvoir à G. NICKLES

S. SAMPIETRO a donné pouvoir à N. PECH

M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Subventions aux associations 2022

M. le maire présente, au vu des projets des associations, le montant alloué à chacune.

Les propositions sont celles-ci :

SUBVENTIONS 2022

Subvention exceptionnelle :

- 2000€ Amicale des pompiers pour le feu d'artifice

	2022
DONNEUR DE SANG	450
PARENTS ELEVES ELEMENTAIRE	2800
CULTURE PHYSIQUE	210
TENNIS CLUB	600
CRD MUSEE	300
AMICALE POMPIERS	500
AMICALE ŒUVRES SOCIALES	1500
RUGBY XV	4500
ATOMIC PETANQUE	400
COMITE DES FETES	4500

FNACA	250
FNATH ACCIDENTE ET MUTILE	250
CLUB JOYEUX RETRAITES	250
LES AMIS OTONIS	0
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
LES MEDAILLES	80
VEEM	300
ECOLE DE RUGBY	1600
LOS PICHON MATERNELLE	1085
FOOTBALL	1700
ACACO	0
TELETHON	50
LA COUR DES ARTS	200
MSL VOLLEY ET BASKET	1000
RASED	50
SCOOTER RACING MINERVOIS	0
JSP MINERVOIS	0
OBJECTIF SANTE	50
SCLEROSE EN PLAQUE	50
LA CLE CANCERS ENFANTILES	50
Culture sport et loisir	300
OCTOBRE ROSE	50
DIANE OLONZAGAISE	
LES ESCLOPS DU MINERVOIS	200
LA GRAILLESCO	400
LES T'I CHATS	500
TOTAL	24 225€

- APPROUVE à l'unanimité les sommes qui sont allouées aux associations dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 8 Avril 2022



Le Maire,
Luc LOUIS

